

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33</p>	<p>Séance du 21 mai 2025 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2025_046</p> <p>OBJET : PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2025</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Ont donné pouvoir Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Fatiha BOUZAGHAR) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030
Vu la délibération N°DEL_2024_056 du conseil municipal du 22 mai 2024 relative au contrat de ville 2024 - 2030 « engagements quartiers 20230 », convention d'application territoriale de la commune de Rive-de-Gier

Contenu :

La commune s'inscrit pleinement dans le partenariat de l'appel à projet annuel afin de soutenir, au niveau local, l'émergence de projet au service des habitants et des quartiers prioritaires. La politique de la ville vise à soutenir des initiatives qui répondent aux axes déclinés dans le contrat de ville et sa déclinaison locale, la convention d'application territoriale.

Pour rappel, le Contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » a été adopté au Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 27 juin 2024 et la convention d'application territoriale le 22 mai 2024 au conseil municipal.

Il s'articule autour de 4 grands défis stratégiques pour les quartiers :

- AGIR = coopérer, simplifier les démarches et associer pleinement les habitants.
- EMANCIPER = garantir l'accès aux droits et lutter contre les inégalités.
- REVELER = favoriser l'emploi, la création d'activités, et l'attractivité des quartiers.
- RESPIRER = Améliorer la qualité du cadre de vie, garantir la sécurité et l'accès à la santé.

Les actions et les dynamiques mises en œuvre à l'échelon communal et dans les quartiers prioritaires devront intégrer impérativement les dimensions suivantes :

- Les valeurs de la République, la Laïcité.
- La lutte contre toutes les formes de discrimination.

L'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville s'est engagé par l'intermédiaire d'une programmation annuelle d'agir sur les quartiers prioritaires tel que définis dans la politique de la ville.

Les partenaires et structures associatifs s'inscrivant dans les orientations définies dans le nouveau contrat de ville et souhaitant intervenir de par leurs actions sur ces quartiers peuvent ainsi déposer des projets dans une programmation annuelle.

Les projets qui sont proposés au conseil municipal seront financés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre de la programmation du contrat de ville 2025.

Point financier :

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à la part financée par la ville.

- Centre social et culturel Henri Matisse
- Dispositif Vie Ville Vacances : 2000 euros
 - Val'or pour vivre ensemble : 2000 euros
 - Mon quartier en vie : 2000 euros

- École des parents et éducateurs de la Loire
- Espace de paroles et d'écoute itinérant : 2000 euros

- Centre social Armand Lanoux
- De l'engagement à l'égalité : 6000 euros

- Sauvegarde 42
- Ressources citoyennes : 1800 euros
 - Dispositif Vie Ville Vacances : 2500 euros

MJC

- S'affirmer au féminin : 1300 euros
- La jeunesse s'exprime en hip hop : 1000 euros
- Les clameurs festival : 1000 euros
- Expression jeunes Tours 42 : 900 euros

Carnages

- Carnages en ville : 3500 euros

ACDYL

- Agissons ensemble : 1000 euros

87 revanchards

- D'une rive à l'autre : 2000 euros

Montant total : 29 000 euros

Il est précisé que les coûts nécessaires sont inscrits au budget au compte 2POVI – chapitre 65 – fonction 420 - nature 65748.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la participation financière de la Ville auprès des différentes structures citées ci-dessus dans le cadre de la programmation 2025 du contrat de ville.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

S'abstenant : 11

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis VALENTE, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Damien LEFORT, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Nadia MEBARKI, Cendrine BARLET

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**